

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 013-422/16/BM

■ **Ré-affectation des subventions du Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues relatives à la Défense de la Forêt Contre l'Incendie et Natura 2000 site « Garrigues de Lançon et chaînes alentour »**

MET 16/886/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence Protection de l'Environnement et Cadre de vie, l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopolo Provence » a assuré la gestion D.F.C.I (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) sur les communes d'Alleins, Aurons, Charleval, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Vernègues et s'est porté animateur du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

A ce titre, des aides publiques ont été accordées.

Suite à l'intégration d'Agglopolo Provence au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2016, et à la demande des services de l'Etat, il convient de délibérer pour la reprise des subventions obtenues.

Les conventions d'attributions de subventions sont les suivantes :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- ▶ Dossier RPA C080315DT0130033 : Fourniture et pose d'une citerne semi-enterrée 60 m3 et signalisation – lieudit « La Pastorale » - Commune de Salon-de-Provence – coût total éligible de 22 736,00 €
- ▶ Dossier RPA C080315DT0130034 : Débroussaillage – Interface 6,5 ha - lieudit « Val de Sibourg » - Commune de Lançon-Provence – coût total éligible de 23 296,00 €
- ▶ Dossier RPA C080315DT0130035 : Eclaircie DFCI et débroussaillage (2,6 ha) – Interface RD 113 - Massif Saint-Chamas, La Fare, Lançon - Commune de Lançon-Provence – coût total éligible de 8 825,60 €
- ▶ Dossier RPA C080315DT0130036 : Eclaircie DFCI – Interface A7 - Massif Saint-Chamas, La Fare, Lançon - Commune de Lançon-Provence – coût total éligible de 16 228,80 €
- ▶ Dossier RPA C080315DT0130037 : Création interface éclaircie DFCI (9,8 ha) - Massif Saint-Chamas, La Fare, Lançon – lieudit « Camp de Pertuis » - Commune de Lançon-Provence – coût total éligible de 31 830,40 €
- ▶ Dossier RPA C080315DT0130038 : Mise en place de 16 panneaux sur barrières DFCI - Massif Saint-Chamas, La Fare, Lançon – Commune de Lançon-Provence – coût total éligible de 3 763,20 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130057 : Etude et réfection de deux passages à gué – piste RO 217 - Commune de La Barben – coût total éligible de 21 538,00 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130058 : Mise en place de panneaux BO sur 27 barrières DFCI – massif des Roques – communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Lamanon, Pélissanne, Salon de Provence et Vernègues - coût total éligible de 5 292,00 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130059 : Eclaircie DFCI et débroussaillage alvéolaire (16,5 ha) – lieudit « L'Enfourna » - commune de Lançon-Provence - coût total éligible de 42 134,40 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130060 : Mise aux normes, signalisation et numérotation de 2 citernes DFCI (30 m3) – citerne 367 et citerne DRMU (piste RO 200) - communes de Vernègues et Lamanon - coût total éligible de 4 603,00 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130061 : Eclaircie de poudrière DFCI (10,05 ha) – lieudit « Les Gaussiers » - commune de Salon de Provence - coût total éligible de 28 045,60 €
- ▶ Dossier RPA C080314DT0130062 : Mise en place de servitude - piste QT 113 (2,03 km) – commune de Lançon-Provence - coût total éligible de 6 000,00 €
- ▶ Dossier n° 2014_15750 : Suivi Animation des quatre PIDAF Communautaires - coût total éligible de 35 722,00 €
- ▶ Dossier NATURA 2000 2014/2017 : Convention Etat – Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Malledort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues (ex-Agglomération-Provence) pour la mission d'animation du site Natura 2000 FR9310069 ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » - coût total éligible de 150 000,00 € entre le 01.07.2014 et le 30.06.2017

Il convient aujourd'hui de réaffecter les subventions visées et relatives à la Défense de la Forêt contre l'Incendie et Natura 2000 site « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- L'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 actant la dissolution du syndicat mixte du massif des Roques et transférant l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 actant la dissolution du syndicat mixte du massif des Quatre Termes et transférant l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 actant la dissolution du syndicat mixte du massif forestier de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse et transférant l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la reprise par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence des droits et engagements concernant les conventions d'attributions de subventions, telles que présentées ci-dessus.

Article 2 :

Les études et travaux des opérations D.F.C.I. correspondants seront poursuivis par le Conseil de Territoire sur les communes d'Alleins, Aurons, Charleval, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les recettes en résultant seront constatées au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agricultures et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016